

REPUBLIQUE  
FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE GRAUVES

Département de la Marne

Séance du lundi 27 mars 2023

Nombre de membres :  
En exercice : 12  
Présent : 9  
Qui ont pris part  
à la délibération : 9

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire des séances en session ordinaire sous la présidence de Monsieur JOURNÉ Jean-Pierre, Maire de la Commune de GRAUVES.

Membres présents : Tous les membres en exercice à l'exception de Mr CHAPPELLIERE Eric, Mr JOLY Pascal et Mme JOYON Emilie.

Date de la convocation :  
13/03/2023

Secrétaire de séance : Mr LEROUX Jean-Philippe

**N° 17/2023 – AFFECTATION DE RESULTATS 2022 – ACTIVITE COMMERCIALE**

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M 14 (tome II, titre 3, chapitre 5),  
Après avoir approuvé, le compte administratif 2022 qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 10 174.80 €, (hors restes à réaliser)

Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître :

. un solde d'exécution global de	- 10 175.00 €
entraînant un besoin de financement de	10 175.00 €

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2022,

Considérant que le budget 2022 comportait, en prévision, un virement de la section de fonctionnement (compte 023) à la section d'investissement (compte 021) de 0,00 €,

**DECIDE** sur proposition du Maire, et à l'unanimité, d'**AFFECTER** au budget de l'exercice 2023 le résultat comme suit :

- Affectation en réserves (compte 1068)	10 175.00 €
- Report en section de fonctionnement (D002)	0.00 €

Les décisions relatives à l'inscription des crédits au budget 2023 n'ont qu'un caractère indicatif et seront à confirmer dans le Budget Primitif.

**Adopté à l'unanimité.**

Le Maire,  
Jean-Pierre JOURNÉ